

# Règlement

## ChalmaTrail 2018

### Organisateur :

Le ChalmaTrail est une course ouverte à tous, organisée par l'association ChalmaTrail. Elle est en partenariat avec le CDCHS affiliée à la FFA.

### Inscription :

Ouverture des inscriptions le 1 Avril 2018

Les cadets nés entre 2001 et 2002 peuvent participer seulement aux 8 km

Les Juniors nés entre 1999 et 2000 peuvent participer seulement aux 8 km et 16 km

Les Espoirs nés entre 1996 et 1998 peuvent participer aux 3 courses

Les Seniors nés entre 1979 et 1995 peuvent participer aux 3 courses

Les vétérans nés entre 1978 et avant peuvent participer aux 3 courses.

Inscription limitées à 500 participants.

Remplir le bulletin d'inscription et le renvoyer accompagné du règlement (10 € pour le 8km, 15 € pour le 16 km et 19 € pour les 28 km, **REPAS D'APRÈS COURSE OFFERT AUX COUREURS**) et joindre avec :

- une licence Athlé compétition, une licence athlé entreprise, une licence athlé running, ou un pass running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Ou une licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Une licence délivrée par la fédération française de triathlon, la fédération française de course d'orientation ou de la fédération française de pentathlon moderne.
- Une licence délivrée par l'Unss ou l'Ugsel et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- Ou pour les autres participants, un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Ces documents sont à renvoyer à :

\* ChalmaTrail, chez Romain Voldoire, Lieu-Dit Vaganel 42920 Chalmazel.

\* Ou le déposer au magasin Sport 2000 Montbrison.

Seuls les bulletins d'inscription envoyés avant le 28 juin 2018 (cachet de la poste faisant foi), et complets seront pris en compte.

Inscription également possible sur **logicourse.fr**

Possibilité d'inscription sur place, jusqu'à 30 minutes avant le départ, une majoration de 3 € sera appliquée. Le repas ne sera alors pas pris en charge.

Attention : pas de remboursement sans un certificat médical.

### **Retrait de dossard :**

Ouverture du retrait de dossard à partir de 7h30 et fermeture 30 minutes avant le départ de la course.

### **Parcours :**

Il s'agit d'une course nature à pieds en semi autosuffisance.

Trois parcours tracés dans les forêts de Chalmazel et les hauts de Chaumes avec 100 % de chemins et sentiers balisés

Les départs et arrivées se feront sur le bas de la station de ski de Chalmazel

- Le Lachet course nature de 8 km environ 280 m de dénivelé positif
- La Chamboite course nature de 16 km avec environ 750 m de dénivelé positif
- La Vallée du Fossat Trail court de 28 km avec environ 1060 m de dénivelé positif

### **Horaires :**

- 8 km : départ 10h00, arrivé du premier environ 11h00, arrivé du dernier environ 12h30
- 16 km : départ 9h30, arrivé du premier environ 11h30, arrivé du dernier environ 13h30.
- 28 km : départ 9h00, arrivé du premier environ 11h30, arrivé du dernier environ 14h00.

### **Ravitaillement :**

- 8 km : Pas de ravitaillement
- 16 km : 1 ravitaillement à 8 km environ (eau et sucré).
- 28 km : 2 ravitaillement tous les 8 km environ (eau et sucré).

ATTENTION le ChalmaTrail est une course en SEMI-AUTONOMIE, ce qui veut dire que vous devez penser à prendre le nécessaire en cas de faim ou de soif. Les ravitaillements sont seulement là pour vous apporter une aide secondaire. (Voir paragraphe sur le matériel obligatoire)

### **Balisage :**

Le balisage se fera avec de la rubalise en hauteur, des panneaux pour les changements de direction et pour les kilomètres restants à parcourir.

### **Circulation :**

Tout coureur doit respecter le code rural et le code de la route en tant que piéton.

### **Matériel obligatoire :**

- un sifflet ou téléphone
- Alimentation solide et liquide personnelle.

### **Contrôle :**

Pointage obligatoire aux points de contrôle (dossard placé obligatoirement devant).

### **Barrières Horaires :**

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans le temps fixés se verra retirer son dossard et ne sera plus sous notre responsabilité.

- 8 km : arrivée 13h30
- 16 km : -1er ravitaillement 12h00 / arrivée 14h00
- 28 km : - 2e ravitaillement 13h00 / arrivée 16h00

Au delà du temps, les concurrents pourront être rapatriés par nos soins au départ.

## **Sécurité :**

En cas d'accident : (les concurrents se doivent secours et entraide)

- Protéger la personne
- Alerter l'organisation soit : \* par téléphone (N° situé sur les panneaux d'indication)  
\* auprès du signaleur le plus proche

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard. A défaut prévenir l'organisation (N° situé sur les panneaux d'indication, tout le long des parcours)

## **Assurance :**

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'organisation par le biais de l'association ChalmaTrail

Cependant, il est fortement conseillé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

## **Résultat :**

Les remises de récompenses seront données aux alentours de 11h30 pendant le déjeuner.

Les premiers hommes et femmes de chaque course et catégorie seront récompensés :

- 3 catégories : - Cadets  
- Juniors/espoir  
- Senior  
- vétéran

Les classements seront consultables sur demande quelques jours après la course.

## **Droit à l'image :**

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des courses sur ses différents supports. Les coordonnées peuvent être, également utilisées par nos partenaires.

**Modification / annulation :**

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.